



Association Loi 1901
Déclarée à la Préfecture de la Martinique sous le N°
W9M1000975
Siret : 509 435 194 00014

Tél : 0596.504.999 - Fax : 0596.428.019

BP 281 - 97286 LAMENTIN Cedex 2
www.touscreoles.fr



« Faire de nos différences une œuvre collective »

« Réflexion créole »

Le Créole n'est pas une race !

Nos adhérents et sympathisants sont animés par la foi en un monde créole solidaire et plus fort, uni dans un passé et un destin communs. Du chaudron fondateur de nos origines qui a créolisé sur l'habitation esclavagiste les Africains et les Européens, est née cette infinité de nuances qui colorent la peau des Créoles à des degrés divers, auxquels des arrivants de l'Inde, de Chine ou du Proche-Orient sont venus, à leur tour, apporter des touches ou des tonalités nouvelles.

Nos populations présentent au XXI^e siècle un extraordinaire patchwork d'hommes et de femmes ayant la peau pâle ou brune, les yeux clairs ou sombres, le cheveu lisse ou crépu. Les territoires créoles sont devenus, en un temps remarquablement bref, une sorte de résumé de la planète, plongeant les racines de leurs populations dans plusieurs continents, et mélangeant ces racines. Nous sommes chacune et chacun un échantillon de cette remarquable mosaïque humaine, que nous n'avons pas su qualifier autrement que par l'exclamation d'heureuse surprise « Tous Créoles ! ».

On est créole de peau, de naissance ou de cœur, créole d'ascendance, de culture, ou encore créole d'adoption ; le rester peut être un effet de l'âme ou de la volonté. Le Créole est le fruit de pays éparpillés sur la planète qui ont été, par la grâce de la nature et les hasards de l'Histoire, de curieuses machines à rassembler les diversités, tout en laissant la place aux nuances, à toutes les nuances.

De ce fait, nous avons toujours été interpellés par la définition du terme « *créole* » donnée généralement les dictionnaires faisant actuellement autorité : « *Personne de race blanche née dans les régions intertropicales* » ! Cette interprétation ne correspond plus à aucune réalité, dans la mesure où ce mot a connu –et continue de connaître– un glissement sémantique considérable. En effet, il y a fort longtemps que « *cuisine créole* », « *maison créole* », « *musique créole* », « *chien créole* » ou « *littérature créole* » ne désignent plus la cuisine, l'habitation, la musique, l'animal de compagnie ou encore les œuvres de « *personnes de race blanche nées dans les régions intertropicales* ».

Tous les Antillais (et avec eux les Saint-Luciens, les Mauriciens, les Réunionnais, certains Malgaches, les Guyanais et même quelques Louisianais...) se revendiquant

d'une culture créole, apprécient la cuisine et la littérature créoles, pratiquent les danses créoles, se reposent dans leurs villas de style créole, caressent leur chien créole, parlent entre eux le créole.

L'identité créole, c'est non seulement la double, voire triple ou multiple nationalité avec la Caraïbe, la France, l'Afrique, les USA, l'Europe, mais c'est aussi la cuisine que l'on prépare, les gestes dans la communication, le folklore, la musique que l'on chante, l'intonation avec laquelle on parle, notre façon de danser. La personnalité créole, c'est aussi le sens de la communauté.

De fait, la créolité n'est pas une identité figée ni une période de la vie, c'est un sentiment d'appartenance ; c'est une façon de penser, de parler, de voir, de vivre ; c'est une personnalité, un état d'esprit, une émotion collective, qui fondent son originalité et la force de sa modernité, et qui rompent définitivement avec une structuration identitaire immuable : la créolité d'aujourd'hui étant évidemment différente de celle du XIX^e siècle, comme de celle qui existera en fin du XXI^e. La créolité est une novation qui préfigure certainement l'individu de demain, car elle mélange l'Homme, le confrontant en permanence à d'autres cultures. C'est là, pour notre époque, un avantage certain. Et c'est cela, notre conception du terme « *créole* ». Le Créole n'est assurément pas une race !

D'ailleurs avant 1848, dans tous les textes (Père Labat, Victor Schœlcher, etc.), on parlait de "Blancs créoles" et de "Noirs créoles" ; lorsque les contingents d'Antillais partirent pour le front durant la première Guerre mondiale, on les décrivait, toutes ethnies confondues, comme les « Bataillons créoles ».

Aussi, notre association ambitionne-t-elle aujourd'hui de contribuer à faire évoluer dans un proche avenir la définition du terme « créole », afin de la rendre conforme aux réalités du XXI^e siècle. Dans ce but, nous proposons la création d'un Comité « Réflexion créole » qui réunirait en particulier des personnalités issues du Monde créole, c'est-à-dire aussi bien de la Caraïbe et de l'Océan indien, que de l'Europe ou d'Amérique du nord.

Les premiers noms qui nous sont venus à l'esprit sont ceux de Françoise Vergès, Pascal Saffache, Jacky Dahomey, Édouard de Lépine, Jean Bernabé, Lambert-Félix Prudent, André Lucrèce, JMG Le Clézio, Alain Rey, Ernest Pépin, Frédéric Mitterrand, Aude-Emmanuelle Hoareau, Jean Bernabé, Tony Delsham, Jeanne Wiltord, Marie-Reine de Jaham, Patrick Chamoiseau, Jocelyne Béroard, Margaret Tanger, Lydie Condapanaiken-Duriez, Suzanne Dracius, Marlène Parize, Raphaël Confiant (*) ...

Bien entendu, cette première sélection « arbitraire » a pour vocation évidente à s'élargir de façon continue à d'autres personnalités.

Ce projet a été inscrit au programme officiel du Commissariat pour « 2011, L'ANNÉE DES OUTRE-MER FRANÇAIS », ce qui lui permettra de bénéficier des moyens de publicité et de communication mis en œuvre par le Commissariat.

17/11/2011 - (*) Ces personnalités sont pressenties, mais n'ont pas toutes donné leur accord.